

LVMH

MOËT HENNESSY . LOUIS VUITTON

LVMH : MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2015

Paris, 24 mars 2016

LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton annonce la mise à disposition de son document de référence 2015 dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Ce document a été déposé le 23 mars 2016 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Il peut être consulté dans la rubrique Documentation du site Internet de la Société (www.lvmh.fr).

Le document de référence inclut notamment :

- le rapport financier annuel ;
- les rapports du Président du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne ;
- les informations relatives aux honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions.